



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2021  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2021-06-29\_2374  
Modification du tableau des effectifs de  
l'Établissement Public Territorial  
Grand-Orly Seine Bièvre

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 19h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 23 juin 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

| Ville                    | Nom                          | Présent                   | A donné pouvoir à         | Votes |
|--------------------------|------------------------------|---------------------------|---------------------------|-------|
| Villejuif                | Mme ABDOURAHAMANE Rakia      | Présente                  |                           | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. AFFLATET Alain            | Présent                   |                           | P     |
| Gentilly                 | M. AGGOUNE Fatah             | Présent                   |                           | P     |
| Villeneuve-Saint-Georges | Mme AMKIMEL Saloua           | Présente                  |                           | P     |
| Le Kremlin-Bicêtre       | Mme AZZOUG Anissa            | Présente                  |                           | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. BELL-LLOCH Pierre         | Présent                   |                           | P     |
| Orly                     | Mme BEN CHEIKH Imène         | Présente                  |                           | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. BENBETKA Abdallah         | Présent                   |                           | P     |
| Juvisy-sur-Orge          | M. BENETEAU Sébastien        | Présent                   |                           | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. BEN-MOHAMED Khaled        | Représenté                | M. BENBETKA               | P     |
| Juvisy-sur-Orge          | Mme BENSARSA REDA Lamia      | Représentée               | M. BENETEAU               | P     |
| Viry Chatillon           | M. BERENGER Jérôme           | Représenté                | M. SAUERBACH              | P     |
| Savigny-sur-Orge         | Mme BERNET Lydia             | Présente                  |                           | P     |
| Thiais                   | M. BEUCHER Daniel            | Représenté                | M. DELL'AGNOLA            | P     |
| Chevilly-Larue           | Mme BOIVIN Régine            | Présent                   |                           | P     |
| Le Kremlin-Bicêtre       | M. BOUFRAINE Kamel           | -                         |                           |       |
| Cachan                   | Mme BOUGLET Maëlle           | Représentée               | M. LIPIETZ                | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. BOURDON Frédéric          | Représenté <sup>(1)</sup> | Mme DEXAVARY              | P     |
| Ivry-sur-Seine           | M. BOUYSSOU Philippe         | Représenté                | Mme DAUMIN                | P     |
| Savigny-sur-Orge         | M. BRIEY Ludovic             | -                         |                           |       |
| Villeneuve-Saint-Georges | Mme CABILLIC Kati            | Représentée               | M. GAUDIN                 | P     |
| Fresnes                  | Mme CHAVANON Marie           | Présente                  |                           | P     |
| Athis-Mons               | M. CONAN Gautier             | Présent                   |                           | P     |
| Chevilly-Larue           | Mme DAUMIN Stéphanie         | Présente                  |                           | P     |
| Cachan                   | Mme DE COMARMOND Hélène      | Représentée               | Mme LABROUSSE             | P     |
| L'Hay-les-Roses          | M. DECROUY Clément           | Présent                   |                           | P     |
| Savigny-sur-Orge         | M. DEFREMONT Jean-Marc       | Présent                   |                           | P     |
| Arcueil                  | Mme DELAHAIE Carine          | Présente                  |                           | P     |
| Thiais                   | M. DELL'AGNOLA Richard       | Présent                   |                           | P     |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. DELORT Daniel             | Présent                   |                           | A     |
| Vitry-sur-Seine          | Mme DEXAVARY Laurence        | Présente <sup>(1)</sup>   | M. LIPIETZ <sup>(2)</sup> | P     |
| Ivry-sur-Seine           | Mme DORRA Maryse             | Présente                  |                           | P     |
| Morangis                 | M. DUFOUR Jean-Marc          | Présent                   |                           | P     |
| Savigny-sur-Orge         | Mme DUPART Agnès             | Représentée               | M. DEFREMONT              | P     |
| Vitry-sur-Seine          | Mme EBODE ONDOBO Bernadette  | Représentée               | M. GUILLEMOT              | P     |
| Villejuif                | M. GARZON Pierre             | Présent                   |                           | P     |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. GAUDIN Philippe           | Présent                   |                           | P     |
| Choisy-le-Roi            | Mme GAULIER Danièle          | Présente                  |                           | P     |
| Arcueil                  | Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie | Représentée               | Mme JANODET               | P     |
| Villeneuve-le-Roi        | M. GONZALES Didier           | Représenté                | M. MAITRE                 | P     |
| Villeneuve-le-Roi        | Mme GONZALES Elise           | Représentée               | M. MAITRE                 | P     |
| Ablon-sur-Seine          | M. GRILLON Eric              | Représenté                | Mme TROUBAT               | P     |
| Athis-Mons               | M. GROUSSEAU Jean-Jacques    | Représenté                | M. CONAN                  | P     |
| Choisy-le-Roi            | M. GUILLAUME Didier          | Représenté                | Mme BOIVIN                | P     |
| Savigny-sur-Orge         | M. GUILLAUMOT Bruno          | Présent                   |                           | P     |

2374

1/13

|                          |                              |                 |                   |   |
|--------------------------|------------------------------|-----------------|-------------------|---|
| Choisy-le-Roi            | M. ID ELOUALI Ali            | Représenté      | M. DUFOUR         | P |
| Orly                     | Mme JANODET Christine        | Présente        |                   | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme KABBOURI Rachida         | -               |                   |   |
| Villejuif                | Mme KACIMI Malika            | Présente        |                   | P |
| Vitry-sur-Seine          | M. KENNEDY Jean-Claude       | Représenté      | Mme LORAND        | P |
| Ivry-sur-Seine           | Mme KIROUANE Ouarda          | Représentée     | M. LERUDE         | P |
| Arcueil                  | Mme LABROUSSE Sophie         | Présente        |                   | P |
| Vitry-sur-Seine          | M. LADIRE Luc                | Représenté      | M. BELL-LLOCH     | P |
| Villejuif                | M. LAFON Gilles              | Présent         |                   | P |
| Paray-Vieille-Poste      | Mme LALLIER Nathalie         | Représentée     | Mme TROUBAT       | P |
| Le Kremlin-Bicêtre       | M. LAURENT Jean-Luc          | Présent         |                   | P |
| Fresnes                  | Mme LEFEBVRE Claire          | Présente        |                   | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme LEFEBVRE Fabienne        | Représentée     | M. BELL-LLOCH     | P |
| Vitry-sur-Seine          | M. LEPRETRE Michel           | Présent         |                   | P |
| Orly                     | M. LERUDE Renaud             | Présent         |                   | P |
| L'Haÿ-les-Roses          | M. LESSELINGUE Pascal        | Présent         |                   | P |
| Thiais                   | Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie | Représentée     | M. DELL'AGNOLA    | P |
| Villejuif                | Mme LEYDIER Anne-Gaëlle      | Présente        |                   | P |
| Athis-Mons               | Mme LINEK Odile              | Représenté      | M. AGGOUNE        | P |
| Villejuif                | M. LIPIETZ Alain             | Présent         |                   | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme LORAND Isabelle          | Présente        |                   | P |
| Villeneuve-le-Roi        | M. MAITRE Jean-Louis         | Présent         |                   | P |
| Ivry-sur-Seine           | M. MARCHAND Romain           | Représenté      | Mme DELAHAIE      | P |
| Rungis                   | M. MARCILLAUD Bruno          | Représenté      | M. YAVUZ          | P |
| Ivry-sur-Seine           | M. MOKRANI Mehdi             | Représenté      | Mme ABDOURAHAMANE | P |
| Villejuif                | Mme MORIN Valérie            | Représentée     | M. GARZON         | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme MORONVALLE Margot        | Représenté      | M. GUILLEMOT      | P |
| L'Haÿ-les-Roses          | M. MOUALHI Sophian           | Représenté      | M. TAUPIN         | P |
| Ivry-sur-Seine           | M. MRAIDI Mehrez             | Représenté      | Mme TORDJMAN      | P |
| L'Haÿ-les-Roses          | Mme NOWAK Mélanie            | Présente        |                   | P |
| Choisy-le-Roi            | Mme OSTERMEYER Sushma        | Représentée     | M. GAULIER        | P |
| Choisy-le-Roi            | Mme OZCAN Conan              | Représentée     | M. PANETTA        | P |
| Choisy-le-Roi            | M. PANETTA Tonino            | Présent         |                   | P |
| Ivry-sur-Seine           | M. PECQUEUX Clément          | Représenté      | M. LAFON          | P |
| Ivry-sur-Seine           | Mme PIERON Marie             | Représentée     | Mme DORRA         | P |
| Fresnes                  | M. PIROLI Yann               | Représenté      | M. LEPRETRE       | P |
| Cachan                   | M. RABUEL Stéphane           | Représenté      | M. LEPRETRE       | P |
| Athis-Mons               | M. SAC Patrice               | Représenté      | M. CONAN          | P |
| Viry Chatillon           | M. SAUERBACH Laurent         | Présent         |                   | P |
| Ivry-sur-Seine           | Mme SEBAIHI Sabrina          | Représentée (1) | Mme DEXAVARY      | P |
| Thiais                   | M. SEGURA Pierre             | Présent         |                   | P |
| L'Haÿ-les-Roses          | Mme SOURD Françoise          | Présente        |                   | P |
| Athis-Mons               | Mme SOW Fatoumata            | -               |                   |   |
| Valenton                 | Mme SPANO Cécile             | Représentée     | M. YAVUZ          | P |
| Chevilly-Larue           | M. TAUPIN Laurent            | Présent         |                   | P |
| Choisy-le-Roi            | M. THIAM Moustapha           | Représenté      | M. PANETTA        | P |
| Gentilly                 | Mme TORDJMAN Patricia        | Présente        |                   | P |
| Viry Chatillon           | Mme TROUBAT Aurélie          | Présente        |                   | P |
| Fresnes                  | Mme VALA Cécilia             | Représentée     | Mme CHAVANON      | P |
| Morangis                 | Mme VERMILLET Brigitte       | Représentée     | M. DUFOUR         | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile  | Représentée     | Mme LORAND        | P |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. VIC Jean-Pierre           | Présent         |                   | A |
| Cachan                   | M. VIELHESCAZE Camille       | Représenté      | Mme LABROUSSE     | P |
| Viry Chatillon           | M. VILAIN Jean-Marie         | Représenté      | M. SAUERBACH      | P |
| Valenton                 | M. YAVUZ Métin               | Présent         |                   | P |
| Le Kremlin-Bicêtre       | M. ZINCIROGLU Lionel         | Représenté      | M. GAUDIN         | P |
| Villejuif                | M. ZULKE Michel              | Représenté      | M. SEGURA         | P |

(1) Jusqu'à la délibération n° 2021-06-29\_2402

(2) A partir de la délibération n° 2021-06-29\_2403

### Secrétaire de Séance : Madame Aurélie Troubat

|  |          |             |         |
|--|----------|-------------|---------|
| Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire |          |             | 102     |
| N° de délibérations  | Présents | Représentés | Votants |
| 2373 à 2402  | 49       | 49          | 98      |
| 2403 à 2433  | 48       | 48          | 96      |

## Exposé des motifs

### 1- Transformation de postes

Pour contribuer au bon fonctionnement de différents pôles de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, il convient de procéder aux transformations suivantes pour mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des mouvements du personnel et des recrutements réalisés :

| Grades  | Temps de travail | Nombre de postes | Commentaires |
|---|------------------|------------------|--------------|
| Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle                      | TC               | 1                | Suppression  |
| Assistant socio-éducatif  | TC               | 1                | Création     |
| Technicien paramédical classe normale                               | TC               | 1                | Suppression  |
| Ergothérapeute classe normale                                       | TC               | 2                | Création     |
| Assistant enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe | TNC              | 1                | Suppression  |
| Assistant enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe | TC               | 3                | Suppression  |
| Professeur d'enseignement artistique classe normale                 | TNC              | 1                | Création     |
| Professeur d'enseignement artistique classe normale                 | TC               | 2                | Création     |
| Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe                      | TC               | 1                | Suppression  |
| Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe                      | TC               | 1                | Création     |
| Attaché   | TC               | 1                | Création     |
| Adjoint administratif   | TC               | 1                | Suppression  |
| Technicien  | TC               | 1                | Suppression  |
| Agent de maîtrise principal   | TC               | 1                | Suppression  |
| Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe                 | TC               | 2                | Suppression  |
| Adjoint technique   | TC               | 4                | Création     |

### 2- Autorisation de recrutement d'agent contractuel sur un emploi permanent de catégorie A

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent contractuel selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser
- Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A)
- Détention des niveaux de diplômes requis
- Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

#### 2-1 Chef.fe de mission aménagement (secteur « Villeneuve-Saint-Georges »)

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Dans le cadre de la coopérative des villes et du transfert successif des compétences PLU et Aménagement à l'EPT, le(la) chef(fe) de missions intervient pour les communes du territoire en soutien technique et administratif selon les besoins des communes.

Autonome, rigoureux et doué d'une appétence particulière au jeu des différents acteurs et partenaires liés à ses projets menés dans le cadre d'une collaboration constructive et transversale, il (elle) intervient sur deux missions :

- La coordination du projet de renaturation des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges, à hauteur de 60% de son temps de travail
- Le conseil et l'assistance aux communes dans le choix des procédures opérationnelles ou de planification, la conduite des projets et le suivi d'études urbaines, à hauteur de 40% de son temps de travail

**La mission de conseil et assistance aux communes** requiert une intervention sur 3 domaines principaux :

- Planification urbaine : conduite avec les communes des procédures nécessaires à l'évolution de leurs documents d'urbanisme en fonction du niveau d'intervention demandé par la collectivité : coordination administrative, appui technique ponctuel ou pilotage en régie de la procédure.
- Aménagement : suivi des opérations d'aménagement non reconnues d'intérêt national ou métropolitain (ZAC, concessions d'aménagement...sous le pilotage des Maires). Il s'agit de coordination administrative, d'expertise juridique et d'appui technique en fonction des projets des communes
- Foncier : il assure la gestion du droit de préemption urbain (délégation, périmètres...) et le suivi en lien avec les communes des conventions d'intervention foncière (EPFIF, SAF 94).

Pour ces trois domaines, le (la) chef(fe) de missions supervise l'ensemble des contentieux découlant de l'exercice de ces prérogatives (en lien avec la mission juridique de l'EPT) et participe aux activités transversales du pôle (exécution des dépenses/recettes liées à l'exercice des compétences en lien avec la comptable du pôle, réunions de coordination hebdomadaires, revues de projets avec les villes...)

### **La mission de coordination du projet de renaturation des berges de l'Yerres**

Disposant d'un poste de travail dans les locaux de la ville, le chef de missions est identifié à l'échelle de la ville comme l'interlocuteur du projet d'aménagement des berges et du secteur confluence. Il participe aux différentes instances de travail de la ville et prépare les décisions.

En relation avec les partenaires signataires de la convention financières, SYAGE, CD94, Agence de l'eau, DRIEA94, MGP, et l'EPA pilote technique et administratif de la convention, ses missions consisteront :

- Le suivi technique pour le compte de la ville et l'EPT : le suivi des études paysagère et environnementales, des procédures de DUP et de modification du PLU. S'assurer de la mise en œuvre des enjeux locaux, participer à la dynamique du travail partenarial. Co-pilotage du volet foncier en relation avec le SAF94.
- La représentation de l'EPT et de la ville dans les instances techniques de gouvernance du projet, et suivi du planning et des éléments financiers de la convention.
- L'animation des modalités de concertation en relation avec la ville, accompagnement de l'aide à la décision de la ville et de l'EPT en prévision des instances de pilotage.
- La préparation de l'extension de la convention financière à la phase 2 : Participation aux études spécifiques liées à cette phase ; accompagnement des partenariats à engager notamment avec l'ANAH.
- Le suivi des réflexions à l'échelle du site de la confluence : engagement d'une étude urbaine, pilotage de l'étude foncière menée par le SAF, recherche de financement.

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

### **2-2 Chargé.e de mission « emploi – insertion »**

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Au sein du Pôle développement économique et emploi, le secteur Emploi-Insertion-Formation cible son intervention sur des actions de coordination, d'animation, de portage de projets et d'appui au recrutement des entreprises, avec pour objectif global de favoriser l'accès des habitants aux emplois du territoire.

Pour cela, le secteur Emploi-Insertion-Formation anime des coordinations des acteurs de l'emploi et appuie la mise en œuvre de projets emploi locaux, organise des actions de recrutement et de sensibilisation aux métiers pour répondre aux besoins des entreprises, met en œuvre les clauses sociales du Grand Paris Express et d'autres clauses sur le territoire, anime une démarche de

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – territoriale (GPECT) et un plan d'actions en faveur de l'adaptation des compétences aux emplois de demain.

### **I. Activités relatives au poste**

Au sein du secteur Emploi-Insertion-Formation du Pôle développement économique et emploi, le chargé de mission anime le secteur des villes de Chevilly – Rungis - Thiais – Orly - Villeneuve le Roi – Ablon – Villeneuve Saint Georges - Valenton :

#### **1. Animation et coordination des acteurs de l'emploi :**

- animer le partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, et particulièrement sur la Ville de Villeneuve-Saint-Georges, assurer la mise en œuvre de coordinations techniques mensuelles des acteurs locaux de l'emploi;
- assurer le suivi des instances de gouvernance des Missions locales de Villeneuve-Saint-Georges/Valenton et d'Orly/Choisy-le-Roi/Villeneuve-le-Roi/Ablon-sur-Seine, le cas échéant avec un travail préalable auprès des élus et des autres membres de l'équipe Emploi-Insertion-Formation ;
- poursuivre, en fonction des orientations des Villes du secteur géographique, un dispositif de travail adapté et coordonné sur les enjeux emploi entre l'EPT et les villes et contribuer à une cohérence des actions sur le secteur couvert ;
- contribuer, en lien étroit avec la responsable du secteur Emploi-Insertion-Formation, à la démarche de déploiement du dispositif PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) sur les villes non couvertes du territoire ;
- assurer le suivi des instances et/ou des actions menées par l'association Orly International (sur le volet emploi) et l'Ecole de la 2ème chance du Val-de-Marne, en lien avec les autres chargés de mission de l'équipe Emploi-Insertion concernés.

#### **2. Suivi des volets emploi des contrats de Ville et des Nouveaux programmes de renouvellement urbain (NPRU) :**

- en binôme avec la cheffe de projet Politique de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et en lien avec le chargé de relations entreprises EPT, suivre la programmation du Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges sur le volet développement économique et emploi et le déroulement des projets portés par les acteurs locaux ;
- élaborer et rédiger les projets portés en propre par la Ville de Villeneuve-Saint-Georges / l'EPT dans le cadre du contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges ;
- sur les autres villes du secteur géographique, contribuer au suivi des actions emploi dans le cadre des Contrats de Ville, en lien avec les chefs de projets concernés ;
- en lien avec l'équipe projet NPRU et PNRQAD (Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés), suivre le volet emploi du NPRU de Villeneuve-Saint-Georges (Le Plateau et Quartier Nord) et celui du PNRQAD. Ce travail s'effectue en lien étroit avec l'équipe insertion de l'EPT qui suit les clauses sociales.

#### **3. Mise en œuvre d'actions et d'événements en faveur de l'emploi local : à la demande des Villes ou à l'initiative de l'EPT, participer, soutenir ou initier des actions en faveur de l'emploi local :**

- appuyer la mise en œuvre d'initiatives emploi-insertion à la demande des Villes du secteur, en particulier à Villeneuve-Saint-Georges ;
- organiser des actions de recrutement local lors de besoins identifiés d'entreprises, en partenariat étroit avec les acteurs locaux de l'emploi et les autres chargés de mission de l'équipe Emploi.

Membre de l'équipe Emploi-Insertion-Formation, la/le chargé.e de mission Emploi prend part, le cas échéant, aux différents projets transversaux du secteur : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – territoriale (GPEC-T), actions en direction de prescripteurs, initiatives territoriales en faveur de l'emploi, etc.

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

### **2-3 Chef.fe de projet contrat de ville (secteur « Viry-Chatillon »)**

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Les activités relatives au poste sont de :

- Contribuer à la mise en œuvre des orientations stratégiques et objectifs opérationnels du contrat de ville dans un souci d'articulation entre le développement social et les différents volets urbains, économiques, la citoyenneté et le vivre ensemble.
- Piloter et coordonner le contrat de ville de Viry-Chatillon 2016-2022 :
  - animation de la coordination locale
  - mise en place et suivi de la programmation annuelle d'actions, développement d'outils de suivi et de veille
  - accompagnement des porteurs de projets dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions
  - pilotage du Fonds participatif des conseils citoyens
  - accompagnement de la mise en œuvre de la convention TFPB
  - coordination et accompagnement de l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville inscrits dans le contrat (conseil citoyen, PRE, CLSPD...)
  - mobilisation des partenaires dans un souci d'interface entre les financeurs et les porteurs de projets (mobilisation du droit commun...)
  - développement et animation de réseaux partenariaux (institutionnels, signataires du contrat, réseaux professionnels...)
  - animation de groupes de travail partenariaux
  - mise au point des outils et supports des comités techniques thématiques et des comités de pilotage annuels
  - mise en œuvre du suivi - évaluation du contrat de ville
- Piloter le groupe mission transversal sur l'évaluation (1/3 du temps)
- Assurer la coordination / articulation avec la cheffe de projet du contrat de ville des Portes de l'Essonne
  - Contribuer en lien avec le chef de projet renouvellement urbain à la mise en œuvre des PRU Grande-Borne Plateau
- Participer / contribuer aux missions transversales à l'échelle de l'EPT : observation, mobilisation du droit commun, innovation sociale et territoriale, participation des habitants
- Apporter une expertise et contribuer à la veille et à l'évaluation sectorielle et territoriale
  - impulser et piloter des dispositifs de veille
  - rechercher des informations stratégiques ciblées
  - identifier et analyser les tendances et facteurs d'évolution en matière de Politique de la Ville
  - capitaliser et communiquer sur les projets engagés et accompagnés par la collectivité

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

### **2-4 Chef.fe de projet contrat de ville « Val-de-Bièvre »**

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Les activités relatives au poste sont de :

- Animer le projet urbain de cohésion sociale du Val de Bièvre en lien avec le projet de territoire de l'EPT
  - Développer les projets répondant aux problématiques identifiées sur le contrat de ville du Val de Bièvre
  - Animer et développer les réseaux et partenariats :
    - Coordination des « référents politique de la ville » communaux
    - Contribuer aux dispositifs et parcours linguistiques
    - Coordinations ponctuelles en fonction des enjeux
    - Participation à des réseaux professionnels

- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre des projets sociaux des projets de renouvellement urbain
- Suivre les actions « politique de la ville » spécifiques au contrat de ville
- Piloter et coordonner le contrat de ville du Val de Bièvre
  - Soutenir les porteurs de projet intercommunaux
  - Coordonner les dispositifs de la politique de la ville inscrits dans le contrat de ville
  - Préparer les comités techniques et politiques du contrat de ville
  - Animer les comités techniques du contrat de ville
  - Piloter techniquement avec l'ETAT la programmation annuelle du contrat de ville
  - Mobiliser les partenaires associés (institutions, éducation, bailleurs, département, région...)
  - Associer les conseils citoyens aux instances et à la mise en œuvre du Contrat de ville
  - Mobiliser les services de l'EPT
- Participer et contribuer aux missions transversales à l'échelle de l'EPT : observation, évaluation, mobilisation, innovation sociale et territoriale, participation des habitants et lien social, réseau linguistique territorial...
- Piloter le groupe mission « mobilisation du droit commun »
  - Apporter une expertise et contribuer à la veille et à l'évaluation sectorielle et territoriale :
  - Impulser et piloter des dispositifs de veille
  - Rechercher des informations stratégiques ciblées
  - Identifier et analyser les tendances et facteurs d'évolution en matière de Politique de la Ville
  - Capitaliser et communiquer sur les projets engagés et accompagnés par la collectivité

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

## **2-5 Chef.fe de mission « innovation » (Fabrique de l'innovation)**

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Le poste de chef.fe de projet innovation s'inscrit en réponse à l'ambition forte de l'EPT et des acteurs du territoire fondée dès 2018 de développer l'approche innovation au sein du territoire, en interne à l'EPT et via le réseau des acteurs. L'approche transversale du/de la chef.fe de projet, répond à ces objectifs, permet d'animer le réseau et la transversalité, met en évidence la complémentarité et la convergence indispensable entre la réponse innovante aux besoins des politiques publiques de l'EPT (Mission fabrique de l'innovation), et l'offre présente sur le territoire portée par les acteurs économiques, clusters, acteurs de la recherche, notamment (mission Innovation Domaine d'Activités Stratégiques Ville de demain). Ces deux approches complémentaires gagneront en efficacité et en pertinence en étant rapprochées et articulées

Le(a) chef(fe) de projet est chargé.e de :

### **1- le pilotage et l'animation de la « Fabrique de l'innovation »**

La Fabrique de l'innovation est un outil permettant de laisser place à l'imagination, à l'ingéniosité, de penser autrement la proximité des actions de la collectivité et envisager de nouvelles formes de collaboration horizontale avec les acteurs locaux, les services et les directions. Il s'agit d'un outil de co-production des politiques publiques, traduisant la capacité permanente des services publics à innover, à se réinventer et faire preuve d'adaptation dans un contexte de raréfaction des moyens et des ressources.

Elle intervient à partir de sollicitations formulées par les services correspondant à des besoins du territoire. Elle accompagne les équipes dans une démarche d'ouverture à de nouvelles pratiques, expertises, en faisant un "pas de côté" sur son quotidien dans la recherche de solutions innovantes, dans des actions de pensée design et de créativité. Elle renforce l'inclusion et la participation, favorise l'intelligence collective et la transversalité des points de vue.

Cette démarche, en cours de construction, doit s'appuyer sur les acteurs internes et externes susceptibles d'apporter des solutions/contributions à cette démarche et aux enjeux/problématiques identifiés, en particulier sur l'enjeu de la « construction de la ville de demain ».

Le(la) chef(fe) de projet sera partie prenante de la cellule d'accompagnement de la transformation de l'action publique (comprenant La Fabrique du management et l'évaluation des politiques publiques) permettant de faire vivre cette approche de la transformation à l'EPT et d'identifier les projets à accompagner en interne selon un mode de travail collectif et de gestion de projets.

Missions :

- Formalisation du contenu stratégique et du cadrage du projet Fabrique en lien avec les démarches portées par la cellule afin de permettre à l'EPT d'intégrer l'innovation en amont des réflexions à engager pour répondre à un besoin complexe.
  - Animation du réseau d'acteurs internes et externes et valorisation de l'offre de service de la Fabrique et des initiatives de l'EPT en matière d'innovation
  - Pilotage opérationnel de l'accompagnement des projets soutenus par la Fabrique et constitution des groupes projets ad hoc
  - Suivi, analyse des travaux menés par les groupes projets et identification de sujets à approfondir en lien avec le réseau d'acteurs
  - Proposition de méthodologies (démo, créativité, expérimentations, appel à experts extérieurs, ...) et de process de travail permettant de partir du besoin exprimé par les usagers, qu'ils soient des agents ou habitants (approche de pensée design, approche collaborative, techniques de créativité pour mieux innover, ...)
  - Veille stratégique permettant de nourrir les travaux du collectif : benchmark de territoires apprenants, identification d'acteurs, d'expériences réussies, de solutions innovantes ; contribution au développement de liens et interactions avec cet écosystème d'acteurs et/ou de territoires apprenants
  - Pilotage de l'espace innovation du RDC d'ASKIA, espace d'échanges et de co-production : un lieu ouvert, de créativité de rencontres multi-acteurs
  - Contribution à l'identification et l'analyse de projets d'acteurs et partenaires intéressant le projet Fabrique de l'innovation, en lien avec la mission innovation.
- 2- le pilotage global des projets partenariaux d'innovation EPT-écosystème d'innovation et d'expérimentations territoriale et plus particulièrement du Domaine d'Activités Stratégiques (DAS) « Ville de demain »

Missions :

- Contribution à l'animation de l'écosystème d'innovation : Lien avec les acteurs, élaboration de partenariats, appui au développement de projets inter filières, en particulier en réponse à des AMI ou AAP, ou politiques contractuelles (Territoire d'Industrie, Contrat de Transitions Ecologique, CPER...)
- Pilotage de la réflexion et d'élaboration stratégique sur les enjeux digitalisation de la « ville de demain »
- Contribution à la structuration de filières économiques émergentes de l'innovation, en particulier en matière d'économie circulaire
- Développement méthodologique et organisation de l'expérimentation territoriale de projets innovants
- Organisation du pilotage du Domaine d'Activité Stratégique ville de demain :  
Le champ couvert par ce DAS entre plus particulièrement en résonance avec des compétences de l'EPT (Aménagement, espaces publics, patrimoine bâti, assainissement...). Une attention particulière sera à porter afin de contribuer aux projets transversaux de l'EPT : urgence climat, PCAET, SPAPSER, grands projets (Seine, CIN Triage, projets NPNRU, ...)
  - o Elaboration, suivi et mise à jour d'un plan stratégique d'actions de consolidation / développement de ce DAS, en lien avec les acteurs et partenaires territoriaux,
  - o Accompagner les projets territoriaux « ville de demain- » de l'EPT et/ou des acteurs territoriaux (villes, aménageurs...) sur l'intégration de projets/thématiques innovantes,
  - o Développer la connaissance et les liens avec les acteurs du DAS (entreprises établissements d'enseignement supérieur et de recherches, acteurs divers...),
  - o Etablissement, suivi et mise en œuvre des conventions partenariales avec les acteurs concernés par le DAS ville durable- ville de demain : en particulier Cluster Eau Milieux Sols, Elastopôle, Matériaupôle...
  - o Promotion et communication : Contribution à la promotion des projets touchant à la thématique Ville durable – Ville de demain, participations aux initiatives et aux réseaux territoriaux, franciliens, nationaux voire internationaux

- Identification (en lien avec la mission Appels à projets) d'opportunités de financement des projets soit en lien avec les projets, soit de manière proactive

Ces missions se réalisent dans le cadre de la démarche globale « Hub de l'innovation » d'animation, mobilisation, l'appui des acteurs de l'innovation avec en particulier le développement en cours de la Plateforme numérique collaborative en cours de développement, piloté par le responsable de la mission, et contribuent à la structuration de la « Fabrique de l'innovation » de l'EPT.

Elles sont à articuler avec le pilotage spécifique des différents DAS assuré par les différents chefs de projets de la mission et le volet financier à partir de la plateforme "Appels à projets" de l'EPT, portée par la Mission Appels à projets, Recherche de financements et Affaires européenne.

Partenaires / Relations de travail : La titulaire du poste est amenée à avoir des relations de travail

- Internes : avec les collègues de la mission innovation, autres responsables de missions des DGA et responsables de grands projets de l'EPT et des Villes dans le cadre d'un travail transversal, plus généralement, avec tout service nécessitant un appui dans sa démarche d'innovation ; Les projets nécessitant un accompagnement en interne seront identifiés par la cellule dédiée dont le chef de projet sera partie prenante.
- Externes : partenaires institutionnels, acteurs et partenaires privés et publics de l'EPT

Le volet relations de travail, interne et externe constitue un élément fondamental de la mission et des responsabilités de ce poste. La personne sera amenée dans le cadre de ses missions à se déplacer sur l'Île de France ou nationalement, éventuellement à l'international.

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

## **2-6 Coordinateur.trice d'exploitation (pôle équipements sportifs)**

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives.

Sous la responsabilité du directeur du pôle des équipements sportifs, cet agent assure le suivi de l'exploitation des équipements aquatiques et de glace transférée à l'EPT. Il ou elle intervient auprès des directeurs des équipements sportifs dans toutes les questions d'exploitation quotidienne et assure un suivi particulier de ces établissements sur le plan administratif et financier.

### Suivi de l'exploitation

- Piloter et suivre l'activité générale des équipements :
  - o Organiser et mettre en œuvre les orientations en matière de stratégie de gestion des équipements ;
  - o Accompagner les directeurs d'équipements dans la gestion et l'optimisation de leur équipement
  - o Veiller à l'optimisation de l'exploitation des équipements ;
  - o Suivre les indicateurs d'exploitation ;
- Veiller à l'application de la réglementation d'accès et d'utilisation des équipements ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du pôle et participer aux groupes de travail ;
- Construire et mettre en place des procédures de travail.

### Suivi administratif / Marchés publics

- Construire, mettre en place et suivre les procédures administratives et comptables des équipements en lien avec le référent des régies
- Piloter et animer les réunions avec les agents ayant pour missions la gestion administrative et / ou comptable de leur équipement en lien avec le référent des régies ;
- Suivre les conventions du pôle ;
- Participer à l'écriture des marchés publics du pôle et en assurer le suivi, en lien avec le référent marché de la DGA et la direction de la commande publique
- Participer et rédiger les comptes rendus des réunions ;
- Gérer les courriers en lien avec l'assistante de la DGA ;

### Suivi comptable

- Saisir les bons de commande et les engagements pour les budgets du pôle ;
- Contrôler, valider et suivre les factures et les bons de livraison ;
- Elaborer, en lien avec la Direction de chaque équipement, le budget d'investissement et de fonctionnement et en assurer le suivi ;

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

### **2-7 Adjoint.e au responsable déchets du secteur Est**

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. L'agent sera chargé, sous l'encadrement du directeur(trice) du pôle gestion des déchets et énergie, de la mise en œuvre et du suivi des données qualitatives et quantitatives liées aux déchets, ainsi que la gestion et le suivi des contrats avec les Eco-organismes.

En interne, il devra travailler en transversalité avec la direction, les responsables de secteur et leurs agents, le (la) Coordinateur(trice) administratif du pôle, ainsi que le (la) Chef(fe) de missions Prévention. Il devra avoir une vision prospective de la compétence valorisation des déchets.

#### **Activités relatives au poste**

- Elaboration et suivi des bases de données qualitatives et quantitatives liées aux déchets
  - o Tonnages entrants et sortants du territoire
  - o Indicateurs de suivi d'activité et étude comparative à l'échelle nationale
  - o Communiquer sur les résultats (proposer des articles à destination des bulletins municipaux, des sites Internet des communes et de l'Etablissement, des réseaux sociaux)
- Pilotage à l'échelle de la Direction (en collaboration avec les agents des secteurs, les prestataires de collectes et les syndicats) du contrôle périodique des tonnages de l'ensemble des flux de déchets auprès des collecteurs et syndicats de traitement
- Assurer la veille technique relative aux actions de valorisations, initier (participer au processus d'aide à la décision) des projets innovants d'amélioration du service
- Recherche de subventions et appels à projets, montage des dossiers en lien avec le pôle déchets et le pôle gestion qualité méthode
- Mettre en œuvre des projets pour optimiser les performances de tri des déchets et leur valorisation,
  - o Mise en place de nouvelles filières
  - o Tri et valorisation des déchets issus de l'activité des services techniques, des marchés alimentaires, lutte contre les dépôts sauvages...
- Piloter la mise en œuvre et le suivi de l'extension des consignes de tri, en collaboration avec les Chefs de secteur : impact financier et organisationnel, suivi qualité, organiser la communication de proximité (en lien avec les bailleurs) et communiquer sur les résultats.
- Etre le référent de l'établissement auprès des éco-organismes et mettre en œuvre les contrats afférents jusqu'à leur vie opérationnelle
- Assurer la gestion et le suivi des contrats pour l'action et la performance CITEO (emballages et papiers)
  - o Réalisation et suivi des déclarations : trimestrielles des tonnages, annuelles des coûts, de sensibilisation et de collecte liées au contrat CITEO
  - o Gestion des contrats de reprise des matériaux recyclables y compris leur renouvellement
  - o Contrôle et suivi des contrats de reprise et notamment des prix appliqués
  - o Veiller à optimiser les soutiens en fonction des dispositions prévues dans le contrat
  - o Participation et animation de réunions d'information
- Contrôle et suivi des recettes liées aux Eco-organismes avec le pôle Gestion, Qualité et méthodes
- Piloter l'élaboration du rapport annuel sur la qualité du service d'élimination des déchets

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

## 2-8 Chef.fe de mission valorisation des déchets

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

L'agent sera chargé, sous l'encadrement du directeur(trice) du pôle gestion des déchets et énergie, de la mise en œuvre et du suivi des données qualitatives et quantitatives liées aux déchets, ainsi que la gestion et le suivi des contrats avec les Eco-organismes.

En interne, il devra travailler en transversalité avec la direction, les responsables de secteur et leurs agents, le (la) Coordinateur(trice) administratif du pôle, ainsi que le (la) Chef(fe) de missions Prévention. Il devra avoir une vision prospective de la compétence valorisation des déchets.

### Activités relatives au poste

- Elaboration et suivi des bases de données qualitatives et quantitatives liées aux déchets
  - o Tonnages entrants et sortants du territoire
  - o Indicateurs de suivi d'activité et étude comparative à l'échelle nationale
  - o Communiquer sur les résultats (proposer des articles à destination des bulletins municipaux, des sites Internet des communes et de l'Etablissement, des réseaux sociaux)
- Pilotage à l'échelle de la Direction (en collaboration avec les agents des secteurs, les prestataires de collectes et les syndicats) du contrôle périodique des tonnages de l'ensemble des flux de déchets auprès des collecteurs et syndicats de traitement
- Assurer la veille technique relative aux actions de valorisations, initier (participer au processus d'aide à la décision) des projets innovants d'amélioration du service
- Recherche de subventions et appels à projets, montage des dossiers en lien avec le pôle déchets et le pôle gestion qualité méthode
- Mettre en œuvre des projets pour optimiser les performances de tri des déchets et leur valorisation,
  - o Mise en place de nouvelles filières
  - o Tri et valorisation des déchets issus de l'activité des services techniques, des marchés alimentaires, lutte contre les dépôts sauvages...
- Piloter la mise en œuvre et le suivi de l'extension des consignes de tri, en collaboration avec les Chefs de secteur : impact financier et organisationnel, suivi qualité, organiser la communication de proximité (en lien avec les bailleurs) et communiquer sur les résultats.
- Etre le référent de l'établissement auprès des éco-organismes et mettre en œuvre les contrats afférents jusqu'à leur vie opérationnelle
- Assurer la gestion et le suivi des contrats pour l'action et la performance CITEO (emballages et papiers)
  - o Réalisation et suivi des déclarations : trimestrielles des tonnages, annuelles des coûts, de sensibilisation et de collecte liées au contrat CITEO
  - o Gestion des contrats de reprise des matériaux recyclables y compris leur renouvellement
  - o Contrôle et suivi des contrats de reprise et notamment des prix appliqués
  - o Veiller à optimiser les soutiens en fonction des dispositions prévues dans le contrat
  - o Participation et animation de réunions d'information
- Contrôle et suivi des recettes liées aux Eco-organismes avec le pôle Gestion, Qualité et méthodes
- Piloter l'élaboration du rapport annuel sur la qualité du service d'élimination des déchets

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

## 2-9 Responsable des infrastructures systèmes (développement numérique)

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Sous la responsabilité du directeur des systèmes d'information, le secteur infrastructures systèmes de la Mission Numérique à la charge de maintenir en condition opérationnelle et de faire évoluer en fonction des nouveaux besoins l'ensemble des infrastructures numériques serveurs de l'EPT. Ce secteur s'inscrit dans une démarche importante de cloudification (IaaS, PaaS, SaaS) et de SECURISATION des technologies.

Dans ce contexte, le responsable des infrastructures systèmes :

- Encadre l'ensemble des administrateurs système. Il gère au quotidien les administrateurs systèmes mais accompagne également ses agents sur l'évolution de leurs missions et de leurs compétences notamment sur le développement de la dimension « Cloud », la sécurité, et les aspects financiers des solutions mises en oeuvre. Il impulse auprès de ses équipes, la mise en place de bonnes pratiques communes au service.
- Conçoit une stratégie d'hébergement des fonctions informatiques : Etude, expérimentation, analyse des options CLOUD liées au système (SaaS, Pass & IaaS) sur des critères multiples techniques et NON-techniques : sécurité juridique, technique et humaine, coûts financiers, vecteur juridique, avantages techniques des solutions, pérennité des partenaires extérieures...
- Assure le pilotage de l'ensemble des évolutions des systèmes et des opérations lourdes de maintenance. Il coordonne l'équipe d'administrateurs, en lien avec les autres secteurs de la mission numérique dans une logique de projets. Il assure en particulier le reporting, la remontée d'information et les alertes vers la direction des systèmes d'information et la direction générale.
- Porte une démarche d'amélioration de la qualité de service notamment par la mise en place d'une cartographie des systèmes homogène sur l'ensemble du secteur : schéma des infrastructures système ON PREMISES et CLOUD ainsi que d'une documentation normée de procédures, logigrammes, inventaires.
- Assure une veille sur les technologies de son secteur, propose des évolutions en lien avec les orientations structurelles des tendances technologiques. Il est l'un des acteurs majeurs de la sécurité informatique, en particulier il assure une veille technologique sur ce sujet, propose des pistes d'amélioration et pilote la mise en oeuvre de plusieurs projets liés à cybersécurité.
- Gère le budget, les achats, les stocks et la stratégie de commande publique de son secteur.

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

## DELIBERATION

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** le budget de l'Établissement Public Territorial et notamment son chapitre 012 ;

**Vu** le tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre ;

**Entendu** le rapport de Monsieur le président et sur sa proposition,

### **Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve la modification du tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ainsi qu'il est présenté en annexe.
2. Autorise pour les 9 postes ci-après listés, le recrutement d'agents contractuels dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent contractuel selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser
- Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A)
- Détention des niveaux de diplômes requis (ou au regard expérience acquise)
- Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

Postes de :

- chef.fe de mission aménagement (secteur Villeneuve-Saint-Georges),
- Chargé.e de mission emploi - insertion
- Chef.fe de projet contrat de ville (secteur Viry-Chatillon),
- chef.fe de de projet contrat de ville (secteur Val-de-Bièvre)
- chef.fe de mission innovation (Fabrique de l'innovation)
- Coordinateur.trice d'exploitation des équipements sportifs
- Adjoint au responsable déchets (secteur Est)
- Chef.fe de mission valorisation des déchets
- Responsable des infrastructures numériques

3. Précise que le nouveau tableau des effectifs est ainsi modifié au 1<sup>er</sup> juillet 2021.
4. Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 96 – Abstentions 2**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 07 juillet 2021 ayant été publiée le 06 juillet 2021



A Vitry-sur-Seine, le 5 juillet 2021  
Le Président

Michel EPRETRE

# Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Annexe - Conseil Territorial du 29 juin 2021

Tableau des effectifs

| GRADES OU EMPLOIS                                       | Cat. | Effectif ancien | Effectif nouveau | Dont temps non complet | Dont postes détachés auprès ESH LOGIREP | Postes pourvus |
|---|------|-----------------|------------------|------------------------|---|----------------|
| <b>EMPLOI DE CABINET</b>                                |      | <b>2</b>        | <b>2</b>         | <b>0</b>               |   | <b>2</b>       |
| Collaborateur de cabinet                                | A    | 2               | 2                | 0                      |   | 2              |
| <b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>                               |      | <b>8</b>        | <b>8</b>         | <b>0</b>               |   | <b>6</b>       |
| Directeur général des services                          | A    | 1               | 1                | 0                      |   | 1              |
| Directeur général adjoint                               | A    | 7               | 7                | 0                      |   | 5              |
| <b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>                           |      | <b>484</b>      | <b>487</b>       | <b>8</b>               |   | <b>407</b>     |
| Administrateur général                                  | A    | 1               | 1                | 0                      |   | 1              |
| Administrateur hors classe                              | A    | 2               | 1                | 0                      |   | 1              |
| Administrateur  | A    | 4               | 4                | 0                      |   | 1              |
| Directeur territorial                                   | A    | 5               | 5                | 0                      |   | 4              |
| Attaché hors classe                                     | A    | 6               | 8                | 0                      |   | 3              |
| Attaché principal                                       | A    | 25              | 23               | 0                      |   | 20             |
| Attaché   | A    | 133             | 134              | 0                      |   | 118            |
| Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe             | B    | 16              | 20               | 0                      |   | 17             |
| Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe             | B    | 24              | 23               | 0                      |   | 19             |
| Rédacteur   | B    | 51              | 50               | 0                      |   | 38             |
| Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe | C    | 53              | 56               | 0                      | 1                                       | 52             |
| Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | C    | 65              | 66               | 0                      |   | 53             |
| Adjoint administratif                                   | C    | 99              | 96               | 8                      | 1                                       | 80             |
| <b>FILIERE TECHNIQUE</b>                                |      | <b>548</b>      | <b>541</b>       | <b>6</b>               |   | <b>438</b>     |
| Ingénieur en chef hors classe                           | A    | 2               | 0                | 0                      |   | 0              |
| Ingénieur en chef                                       | A    | 5               | 7                | 0                      |   | 3              |
| Ingénieur hors classe                                   | A    | 1               | 1                | 0                      |   | 0              |
| Ingénieur principal                                     | A    | 33              | 34               | 0                      |   | 25             |
| Ingénieur   | A    | 32              | 31               | 0                      |   | 20             |
| Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe            | B    | 9               | 9                | 0                      |   | 8              |
| Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe            | B    | 21              | 22               | 0                      |   | 14             |
| Technicien  | B    | 40              | 38               | 0                      |   | 25             |
| Agent de maîtrise principal                             | C    | 40              | 38               | 0                      |   | 28             |
| Agent de maîtrise                                       | C    | 36              | 38               | 0                      |   | 21             |
| Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe     | C    | 46              | 49               | 0                      |   | 42             |
| Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe     | C    | 81              | 83               | 0                      | 2                                       | 69             |
| Adjoint technique                                       | C    | 202             | 191              | 6                      |   | 184            |
| <b>FILIERE ANIMATION</b>                                |      | <b>22</b>       | <b>22</b>        | <b>0</b>               |   | <b>18</b>      |
| Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe             | B    | 2               | 2                | 0                      |   | 2              |
| Animateur   | B    | 3               | 3                | 0                      |   | 2              |
| Adjoint animation principal 1 <sup>ère</sup> classe     | C    | 2               | 4                | 0                      |   | 3              |
| Adjoint animation principal 2 <sup>ème</sup> classe     | C    | 5               | 4                | 0                      |   | 4              |
| Adjoint animation                                       | C    | 10              | 9                | 0                      |   | 7              |

# Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

|   |   |             |             |            |          |             |
|---|---|-------------|-------------|------------|----------|-------------|
| <b>FILIERE SPORTIVE</b>   |   | <b>98</b>   | <b>98</b>   | <b>6</b>   |          | <b>83</b>   |
| Conseiller des APS  | A | 2           | 2           | 0          |          | 1           |
| Éducateur des APS principal 1ère classe                               | B | 13          | 12          | 0          |          | 11          |
| Éducateur des APS principal 2ème classe                               | B | 18          | 20          | 0          |          | 15          |
| Éducateur des APS   | B | 61          | 60          | 3          |          | 54          |
| Opérateur des APS Principal   | C | 1           | 1           | 0          |          | 0           |
| Opérateur des APS qualifié  | C | 3           | 3           | 3          |          | 2           |
| <b>FILIERE CULTURELLE</b><br><i>(secteur patrimoine/bibliothèque)</i> |   | <b>119</b>  | <b>120</b>  | <b>0</b>   |          | <b>112</b>  |
| Conservateur  | A | 2           | 2           | 0          |          | 2           |
| Attaché principal de conservation du patrimoine                       | A | 1           | 2           | 0          |          | 2           |
| Attaché de conservation du patrimoine                                 | A | 3           | 2           | 0          |          | 1           |
| Bibliothécaire principal  | A | 1           | 1           | 0          |          | 0           |
| Bibliothécaire  | A | 6           | 6           | 0          |          | 4           |
| Assistant de conservation principal 1ère classe                       | B | 7           | 8           | 0          |          | 8           |
| Assistant de conservation principal 2ème classe                       | B | 30          | 28          | 0          |          | 28          |
| Assistant de conservation   | B | 15          | 18          | 0          |          | 14          |
| Adjoint du patrimoine principal 1ère classe                           | C | 15          | 15          | 0          |          | 15          |
| Adjoint du patrimoine principal 2ème classe                           | C | 14          | 16          | 0          |          | 16          |
| Adjoint du patrimoine   | C | 25          | 22          | 0          |          | 22          |
| <b>FILIERE CULTURELLE</b><br><i>(secteur enseignement artistique)</i> |   | <b>442</b>  | <b>442</b>  | <b>301</b> |          | <b>416</b>  |
| Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1ère catégorie    | A | 3           | 3           | 0          |          | 2           |
| Professeur d'enseignement artistique hors classe                      | A | 35          | 39          | 8          |          | 38          |
| Professeur d'enseignement artistique classe normale                   | A | 94          | 90          | 53         |          | 81          |
| Assistant d'enseignement principal 1ère classe                        | B | 97          | 101         | 58         |          | 94          |
| Assistant d'enseignement principal 2ème classe                        | B | 193         | 190         | 164        |          | 184         |
| Assistant d'enseignement artistique                                   | B | 20          | 19          | 18         |          | 17          |
| <b>FILIERE POLICE</b>   |   | <b>3</b>    | <b>3</b>    | <b>0</b>   |          | <b>0</b>    |
| Brigadier-chef principal  | C | 2           | 2           | 0          |          | 0           |
| Gardien-brigadier de police municipale                                | C | 1           | 1           | 0          |          | 0           |
| <b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>   |   | <b>9</b>    | <b>9</b>    | <b>1</b>   |          | <b>6</b>    |
| Psychologue hors classe   | A | 1           | 1           | 0          |          | 1           |
| Psychologue classe normale  | A | 1           | 1           | 0          |          | 0           |
| Conseiller socio-éducatif   | A | 1           | 1           | 0          |          | 1           |
| Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle                     | A | 2           | 2           | 0          |          | 2           |
| Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe                   | A | 2           | 1           | 0          |          | 0           |
| Assistant socio-éducatif de 2 <sup>nde</sup> classe                   | A | 1           | 1           | 0          |          | 1           |
| Technicien paramédical de classe normal                               | B | 0           | 1           | 1          |          | 0           |
| Agent social principal de 2 <sup>e</sup> classe                       | C | 1           | 1           | 0          |          | 1           |
| <b>AUTRES</b>   |   | <b>11</b>   | <b>11</b>   | <b>10</b>  |          | <b>11</b>   |
| Emploi spécifique   |   | 11          | 11          | 10         |          | 11          |
| <b>TOTAL</b>  |   | <b>1746</b> | <b>1743</b> | <b>331</b> | <b>4</b> | <b>1499</b> |